

AFFAIRE N° 39. - Marché de gré à gré à passer avec Monsieur Gilbert LAURET pour l'acquisition d'un rouleau compresseur et d'une répandeuse à bitume - PRIX : 2 200 000 Frs. *Vehicules*

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans sa séance en date du 23 Novembre 1967, le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'acquisition par la COMMUNE d'une répandeuse à bitume de 1 500 L. et d'un rouleau compresseur appartenant à Monsieur Gilbert LAURET, pour un montant de 2 200 000 Frs CFA.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à passer ce marché avec Monsieur Gilbert LAURET pour le paiement de cette acquisition.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 901 - Article 214 du Budget de 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

P.C.C.  
M. Bureau le 25. 11. 68  
P. le Préfet  
Le D<sup>r</sup> des A. Finances  
signe: C. Verjéreau

*Approuvé*  
M. Bureau le 25 Avril 1969  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
signe: P. H. Kessler